

COMMUNE DE DOMME

DEPARTEMENT

Dordogne

ARRONDISSEMENT

Sarlat

CANTON

St Cyprien

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 20 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance salle de la Rode à Domme, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

NOMBRE

de conseillers

*En exercice :15**De présents :14**De votants :15*

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARMAGNAT – BONY – CAMINADE – CASSAGNOLE – CHAULE – COUSIN – GERMAIN – HUSSON - LAMBERT – LARIVIERE – PELLETIER - RAKOWSKI – SCHERER - TROUBADY.

Etait absente : Mme DUFOUR (procuration donnée à M. Francis COUSIN).

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 25/10/2020.

Le Secrétariat de séance était assuré par : M. Hervé CAMINADE.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 10/10/2020.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 24/10/2020.

**Décisions modificatives du
Budget 2020 de la
Commune de Domme**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les décisions modificatives suivantes du budget 2020 de la commune de Domme.

Virements de crédits

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Terrains nus	20036-2111	3.500,00 €	
Terrains de voirie	20036-2112		3.500,00 €
Emprunt en Euros	1641	3.194,00 €	
Autres groupements	168758		3.194,00 €
TOTAL		6.694,00 €	6.694,00 €

Vote de crédits supplémentaires

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Terrains nus	20036-2111	3.500,00 €	
Terrains de voirie	20036-2112		3.500,00 €
Emprunt en Euros	1641	3.194,00 €	
Autres groupements	168758		3.194,00 €
TOTAL		6.694,00 €	6.694,00 €

**Règlement des cotisations
Vieillesse des vacations du
Commissaire-enquêteur
Du PLU de Domme**

Le Maire indique qu'en 2006, le projet de Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une enquête publique effectuée par M. Paul Jérémie, commissaire enquêteur agréé, désigné par le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Les vacations de M. Paul Jérémie s'élevaient à un montant de 3.101,00 € et ont été honorées par la commune de Domme via un versement au Fonds d'Indemnisation des Commissaires Enquêteurs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, faisant ainsi suite à l'ordonnance du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 19 septembre 2006. Par courrier du 14 août 2020, M. Paul Jérémie demande à la commune de bien vouloir lui produire une attestation faisant état du précompte des cotisations vieillesse et le salaire soumis à retenue vieillesse de la Sécurité Sociale ayant mené à l'indemnité nette versée au Fonds d'Indemnisation des Commissaires Enquêteurs, visant les vacations à l'exclusion des frais.

Il s'avère que la commune de Domme n'est pas en mesure de produire cette attestation, celle-ci ayant à l'époque réglée l'indemnité due à M. Paul Jérémie au Fonds d'Indemnisation des Commissaires Enquêteurs sans avoir versée aucune cotisation aux organismes correspondants. Après renseignements pris auprès de Mme Isabelle Tremblais, Comptable du Trésor, il convient pour régulariser la situation de M. Paul Jérémie, et compte tenu de l'ancienneté du dossier, que le Conseil Municipal délibère en décidant de lever la prescription et de payer les cotisations dues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de régulariser la situation de M. Paul Jérémie, commissaire enquêteur agréé désigné par le Tribunal Administratif de Bordeaux, ayant effectué l'enquête publique du projet de Plan Local d'Urbanisme de Domme et de lever la prescription inhérente à l'ancienneté du dossier ;
- Décide de verser aux organismes correspondants toutes cotisations visant ses vacations à l'exclusion des frais ;
- Autorise le Maire à exécuter et signer tous les actes et pièces relatifs à cette régularisation, en liaison avec les services du Trésor Public de Sarlat-La Canéda.

**Canalisation des eaux
Pluviales du Centre de
Secours**

Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de canalisation des eaux pluviales du portail d'entrée du Centre de Secours. Il présente un devis d'un montant HT de 2.080,00 € de SAS Garrigou TP Carrières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis précité et autorise le Maire à le signer.

Achat de 3 talkies-walkies

Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de 3 talkies-walkies pour le récepteur-émetteur de secours utilisé dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Il présente un devis d'un montant HT de 262,48 € de CRT France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis précité et autorise le Maire à le signer.

Modernisation des grottes : Choix des entreprises

Le Maire rappelle le projet de modernisation des Grottes de Domme et notamment que la maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée à ANTEAGROUP et que la commune a confié à l'Agence Technique Départementale une mission d'assistance à maître d'ouvrage sur cette opération.

Il indique qu'une consultation d'entreprise a été engagée sur cette opération et présente les offres examinées par la Commission d'Appel d'Offres.

Il propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1 : Terrassement – Génie-Civil	Ets Besson Michel	537.480,00 €
Lot2 : Electricité courants forts courants faibles – Eclairage scénographique	Cave Lighting CL GmbH & Co.KG	167.972,00 €
TOTAL		705.452,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises visées ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché dont les actes d'engagement des entreprises.

Opération d'archéologie Préventive sur les Remparts : Sollicitation d'une subvention du FNAP

Le Maire rappelle que par délibération du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de retenir ATEMPORELLE comme opérateur d'archéologie préventive pour une opération de fouilles archéologiques préalablement à la réalisation du projet « 2019 – Domme – remparts de la bastide », visant à consolider et restaurer les remparts de la bastide de Domme, classés Monument Historique, pour un montant de 60.990 € HT pour la tranche ferme et de 7.395 € HT pour la tranche conditionnelle.

Pour financer cette opération, il propose de solliciter une subvention au Fond National d'Archéologie Préventive de 50 % du montant HT pour les 2 tranches précitées.

Il propose également le plan de financement ci-dessous.

Tranche ferme

Fond National d'Archéologie Préventive	50 %	30.495,00 €
Commune de Domme (y compris la TVA)		42.693,00 €

Tranche conditionnelle

Fond National d'Archéologie Préventive	50 %	3.697,50 €
Commune de Domme (y compris la TVA)		5.176,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter une subvention au Fond National d'Archéologie Préventive de 50 % du montant HT pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle concernant une opération de fouilles archéologiques préalablement à la réalisation du projet « 2019 – Domme – remparts de la bastide », visant à consolider et restaurer les remparts de la bastide de Domme, classés Monument Historique ;
- Adopte le plan de financement visé ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette demande de subvention.

**Modernisation des grottes :
Avenant de transfert au
Contrat de la mission de
Coordination SPS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération de modernisation des grottes de Domme, une mission de coordination SPS a été confiée à la SARL A2C.

Il indique que les sociétés A2C et Présents, installées depuis longtemps dans le sud-ouest, avaient décidé de se rapprocher en fin d'année 2019.

Investies toutes les deux dans le métier de la sécurité, mais également dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, Présents et A2C ont aujourd'hui décidé de fusionner.

Ainsi depuis le 29 mai 2020, pour apporter une offre globale plus large et un service de meilleure qualité, la société A2C a été absorbée par la société Présents. La nouvelle dénomination sera donc PRESENTS. Les bureaux situés au 96 avenue Gambetta – 46300 GOURDON, et les interlocuteurs restent inchangés.

Dans ce cadre et par décision du 29 mai 2020, PRESENTS SA, associé unique de la société A2C, a décidé la dissolution de la société A2C par Transmission Universelle du Patrimoine social au profit de la société PRESENTS. Cette TUP est effective depuis le 1er juillet 2020.

Pour faire suite à cette fusion, PRESENTS SA propose à la commune de Domme d'approuver un avenant de transfert pour la mission de coordination SPS sur l'opération de modernisation des grottes de Domme précédemment confiée à la SARL A2C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cet avenant de transfert et autorise le Maire à le signer.

**Recrutement d'un agent
Contractuel d'entretien et
De valorisation du
Patrimoine et de
L'environnement**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3-3 3° ;

Vu la nature des fonctions et les besoins du service nécessitant la création d'un emploi non permanent à temps complet en vue de recruter un agent contractuel chargé de l'entretien et la valorisation du patrimoine communal et de l'environnement ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Considérant le rapport de Monsieur le Maire ;

A l'unanimité

DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} novembre 2020 au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'agent d'entretien et de valorisation du patrimoine communal et de l'environnement à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

PRECISE :

- que cet emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 5 mois dans les conditions de l'article 3-3 3° de la loi du 26 janvier 1984, compte tenu de la nature des fonctions et des besoins du service ;
- que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de départ du grade d'adjoint technique territorial.
- que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT :

- que les crédits correspondants seront prévus au budget.

**Modernisation des grottes :
Réalisation d'un emprunt de
trésorerie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la réalisation à la Banque Postale d'un emprunt d'un montant de 321.650 EUROS destiné à financer sa trésorerie dans l'attente du versement de subventions qui lui ont été allouées, dans le cadre de l'opération de modernisation des grottes de Domme.

Cet emprunt aura une durée de totale de 03 ans.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la Banque Postale par suite de cet emprunt avec paiement des intérêts suivant le taux choisi. Les intérêts seront payables trimestriellement au taux FIXE de 0,380 %.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement de 0,100 % du montant du prêt

Le remboursement par anticipation est autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Banque Postale.

M. Jean-Claude Cassagnole, Maire de Domme, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

**Modernisation des grottes :
Réalisation d'un emprunt
Pour financer l'opération**

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-dessus, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 720 550,00 EUROS.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A.

Montant du contrat de prêt : 720 550,00EUROS.

Durée du contrat de prêt : 12 ans.

Objet du contrat de prêt : financer les investissements.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 720 550,00EUROS.

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 15/12/2020, en une fois, avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,50 %.

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle.

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Le Maire présente un avenant au lot 7 (Electricité) de l'opération de création d'un Atelier technique Communal. Cet avenant en plus-value s'élève à 748,40 € HT et concerne des travaux supplémentaires demandés à l'entreprise SONELEC, titulaire du lot 7, par le bureau de contrôle, à savoir, coupure d'urgence des prises de courant de l'atelier et du garage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

**Atelier Technique
Communal : avenant
Au lot 7**

**SIVOM de Domme-Cénac :
Restitution de la compétence
« Fossoyage »**

Le Maire indique que par délibération n° 06/2020 du 07 septembre 2020, le Comité Syndical du SIVOM de Domme-Cénac a décidé de restituer aux communes membres la compétence « Fossoyage », compétence comprenant la réalisation des opérations d'inhumations et d'exhumations dans les cimetières de Cénac et de Domme, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les raisons invoquées pour cette restitution de compétence sont :

- l'entretien du réseau d'assainissement et le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration qui sont devenus une charge importante pour le seul agent de cette collectivité ;
- les conditions de travail rendues difficiles par les consignes sanitaires liées au COVID-19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la restitution de cette compétence au 1^{er} janvier 2021.

**Atelier Technique
Communal :
Avenant au lot 8**

Le Maire présente un avenant au lot 8 (Plomberie-Sanitaire) de l'opération de création d'un Atelier technique Communal. Cet avenant en plus-value s'élève à 187,60 € HT et concerne des travaux en moins-value et en plus-value demandés à l'entreprise CURT, titulaire du lot 8, à savoir :

- En moins-value : fourniture et pose d'un chauffe-eau thermodynamique (2.550,00 € HT) ;
- En plus-value : fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 300 litres et de 2 lavabos (1.230,60 € HT + 1.507,00 € HT = 2.737,60 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

**Achat d'un aspirateur
Eau et poussière et de
2 coupe-herbes**

Alain Germain, Maire-Adjoint, présente deux devis de COVERPA :

- Un devis de 263,43 € pour l'achat d'un aspirateur eau et poussière ;
- Un devis de 1.135,50 € pour l'achat de 2 coupe-herbes électriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les devis précités et autorise le Maire à les signer.

**Signature de conventions
De servitudes et de mise
A disposition avec ENEDIS**

Le Maire indique que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont envisagés par ENEDIS lesquels doivent emprunter des propriétés communales :

- Parcelle D-2763 au Pradal ;
- Parcelle D- 2612 au Pradal.

Il indique que pour que ces travaux soient réalisés sur les propriétés communales précitées, il est nécessaire de consentir des servitudes à ENEDIS et de les acter par convention.

Il indique qu'il est également nécessaire pour ENEDIS d'occuper une partie de la parcelle D-2763 (15 m² environ) pour y installer un poste de transformation de courant électrique et d'acter cette mise à disposition par convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les conventions de servitudes et de mise à disposition précitées liant la commune de Domme et ENEDIS et autorise le Maire à les signer.

Achat de 6 étagères

Le Maire présente un devis de la EARL La Ferme de Turnac d'un montant HT de 495,00 € HT pour l'achat de 6 étagères. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis précité et autorise le Maire à les signer.

Alain Germain, Maire-Adjoint, n'a participé ni au débat ni au vote.

Election d'un délégué Suppléant au conseil D'administration de L'Office de la Culture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité élit Mme Sylvie Husson, Maire-Adjoint, en remplacement de Mme Eliane Troubady, Maire-Adjoint, comme délégué suppléant au conseil d'administration de l'Office de la Culture de Domme.

Communications

Assurance des agents de la collectivité

La Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle à laquelle plusieurs agents de la collectivité adhèrent, propose un contrat collectif avec une participation financière des agents et de la commune. Sylvie Husson rencontrera un responsable de la MNT le 09 novembre prochain pour examiner cette proposition.

Implantation de panneaux photovoltaïques

Cette implantation est très règlementée à l'heure actuelle pour ce qui concerne Domme. Une réflexion sera à mener dans le cadre de la réalisation du PLUi.

Adressage

Le dossier est en cours de finalisation et le projet sera présenté à la population à l'occasion d'une réunion publique.

Repas des anciens

En raison des conditions sanitaires, le repas des anciens est annulé.

Demande d'un Fauconnier

Bernard Lambert rapporte la demande d'un Fauconnier qui cherche un lieu à Domme pour s'y installer avec ses animaux et y produire un spectacle de fauconnerie.

Nocturnes de Domme

Les Nocturnes de Domme ont connu un succès mitigé. Leur organisation nécessite d'être amélioré. Le Maire a été destinataire des justificatifs comptables. Le Conseil Municipal délibèrera lors de sa prochaine séance sur le versement du solde de la subvention 2020.

Fait à Domme, le 22 octobre 2020